

## FDS Etoile polaire 100%

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du

FDS Etoile polaire 100%

produit/désignation

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit FDS Sublimatelier

UFI: K200-U0CW-600P-QETN

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

- Usage consommateur, Usage professionnel

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

-Sublimatelier

27 rue sainte genevieve

10100 Romilly sur seine France

Téléphone : 0632985205 Site web www.sublimatelier.fr

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2	
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2	

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

#### étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol (CAS No.: 78-70-6) | 2-isopropoxyethyl salicylate (CAS No.: 79915-74-5) | Linalyl acetate (CAS No.: 115-95-7) | Geraniol (CAS No.: 106-24-1) | (R)-p-mentha-1,8-diène (CAS No.: 5989-27-5) | Orange, sweet, ext. (CAS No.: 8028-48-6) | 7-hydroxycitronellal (CAS No.: 107-75-5) | citral (CAS No.: 5392-40-5) | isoeugénol (CAS No.: 97-54-1) |

1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (CAS No.: 23696-85-7)

Mention d'avertissement :

Pictogrammes des risques

Attention





#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Français 1/15



<b>FDS Etoile</b>	polaire	100%
-------------------	---------	------

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	

P101 En cas de consultat	ion d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée	des enfants.
P103 Lire attentivement e	t bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer le	s aérosols/les brouillards/les fumées.
P264 Se laver les mains s	soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de tr	avail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans I	environnement.
P280 Porter des gants de visage.	protection/des vêtements de protection/Masque de protection du
P302+P352 EN CAS DE CONTA	ACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
plusieurs minutes. E	ACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant inlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles nent enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique	ue (voir informations sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cu	itanée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou	d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire	persiste: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtemer	nts contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit	répandu.
	le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination vée conformément à la réglementation locale.

## 2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	<ul> <li>Ce mélange ne contient aucune substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du règlement (CE) n° 1272/2008, soumise à une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, classée PBT/vPvB ou incluse dans la liste des substances candidates.</li> </ul>
matière vPvB.	<ul> <li>Le mélange contient &gt;= 0,1 % de substances répondant aux critères vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.</li> </ul>
A (	O - ( / / ) -   / /

Autres dangers n'entraînant pas la classification

- Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

## 3.1 - Substances

Non applicable

## 3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
2-phenylethanol	n°CAS : 60-12-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-456-2	7,535	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable

Français 2/15



## FDS Etoile polaire 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
1,4-dioxacycloheptadecane-5, 17-dione	n°CAS : 105-95-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-347-8	5,895	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
Pentyl salicylate	n°CAS : 2050-08-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 218-080-2	4,4825	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
inalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol	n°CAS : 78-70-6 Numéro d'identification UE : 603-235-00-2 N°CE : 201-134-4	4,40892375	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
4-methyl-2-(2-methylpropyl)ox an-4-ol	n°CAS : 63500-71-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 613-238-0	3,7675	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
2-isopropoxyethyl salicylate	n°CAS : 79915-74-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 279-348-2	3,015	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Benzyl acetate	n°CAS : 140-11-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-399-7	2,42	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
Linalyl acetate	n°CAS : 115-95-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-116-4	2,09	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Geraniol	n°CAS: 106-24-1 Numéro d'identification UE: 603-241-00-5 N°CE: 203-377-1	1,8075	Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS: 5989-27-5 Numéro d'identification UE: 601-096-00-2 N°CE: 227-813-5	1,78806375	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1
6,6-dimethoxy-2,5,5-trimethyl hex-2-ene	n°CAS : 67674-46-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 266-885-2	1,65	Aquatic Chronic 3 - H412 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Orange, sweet, ext.	n°CAS: 8028-48-6 Numéro d'identification UE: N°CE: 232-433-8	1,6225	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
7-hydroxycitronellal	n°CAS : 107-75-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-518-7	1,1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
citral	n°CAS : 5392-40-5 Numéro d'identification UE : 605-019-00-3 N°CE : 226-394-6	1,0725	Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
Piperonal	n°CAS : 120-57-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-409-7	0,9625	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Citronellol	n°CAS : 106-22-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-375-0	0,825	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(p-methoxyphenyl)-2-methyl propionaldehyde	n°CAS : 5462-06-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 226-749-5	0,7975	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2-methyl-4-phenylbutan-2-ol	n°CAS: 103-05-9 Numéro d'identification UE: N°CE: 203-074-4	0,7975	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
[3R-(3 ,3a ,6 ,7 ,8a )]-octa hydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H- 3a,7-methanoazulen-5-yl acetate liquide 25%	n°CAS: 77-54-3 Numéro d'identification UE: N°CE: 201-036-1	0,66	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1 / 1
3-(p-cumenyl)propionaldehyde	n°CAS : 7775-00-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 231-885-3	0,6375	Aquatic Acute 1 - H400 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1

Français 3/15



## FDS Etoile polaire 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2- cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	n°CAS : 127-51-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-846-3	0,4525	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3, 3-pentamethyl-4H-inden-4-one	n°CAS : 33704-61-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 251-649-3	0,45	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Nerol	n°CAS : 106-25-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-378-7	0,415	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	n°CAS : 54464-57-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 259-174-3	0,2475	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-p-cumenyl-2-methylpropion aldehyde	n°CAS: 103-95-7 Numéro d'identification UE: N°CE: 203-161-7	0,2475	Aquatic Chronic 3 - H412 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Geranyl acetate	n°CAS : 105-87-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-341-5	0,165	Aquatic Chronic 3 - H412 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
2-benzylideneheptanal	n°CAS : 122-40-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-541-5	0,165	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
isoeugénol	n°CAS: 97-54-1 Numéro d'identification UE: 604-094-00-X N°CE: 202-590-7	0,165	Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1A - H317 : 0,01<=%<=100
1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohe xadien-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23696-85-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 245-833-2	0,1375	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable
Ethyl (2E,4Z)-2,4-decadienoate	n°CAS : 3025-30-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 221-178-8	0,09	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315	Facteur M: 1 / 1
4,7-Methano-1H-indene-2-car boxaldehyde, octahydro-5-methoxy-	n°CAS : 86803-90-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 617-923-5	0,09	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
(Z)-hex-3-enyl benzoate	n°CAS : 25152-85-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 246-669-4	0,0825	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2,4-diméthylcyclohex- 3-ène-1-carbaldéhyde	n°CAS: 68039-49-6 Numéro d'identification UE: 605-043-00-4 N°CE: 268-264-1	0,0825	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-2-cycloh exen-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 24720-09-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 246-430-4	0,0675	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1 / 1
1-(3-Methyl-2-benzofuranyl)-e thanone	n°CAS : 23911-56-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 429-100-6	0,0225	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Facteur M: 10 / 10

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	<ul> <li>Transporter la personne affectée en position allongée, en cas d'essoufflemen</li> </ul>
	en position semi-assise.

# <u>Après contact avec la peau</u> - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
- Consulter impérativement un médecin.
- Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Français 4/15



FDS Etoile	polaire 100%
------------	--------------

### - Après contact avec les yeux, rincer à l'eau les paupières ouvertes suffisamment Après contact avec les yeux longtemps, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste. - En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue. - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'ingestion - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. - NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

d'inhalation

Symptômes et effets - En cas - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Movens d'extinction

- ABC-poudre

appropriés

- Dioxyde de carbone (CO2)

- Sable - Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie

Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées. Elles ne doivent pas être déversées dans les égouts.
- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.
- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.
- Déplacer les récipients non endommagés hors de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.
- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.
- Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet d'eau pour protéger le personnel et refroidir les récipients en danger.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

5/15 Français



## FDS Etoile polaire 100%

Pour les non-secouristes

- Assurer une aération suffisante.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Utiliser une protection respiratoire adéquate

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Portez des gants de protection.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et les eaux souterraines.
- Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple, par un confinement ou des barrières pétrolières).
- Empêcher toute pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.
- En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- S'assurer que les déversements peuvent être contenus, par exemple dans des palettes de rétention ou des zones à bordures.
- Veiller à ce que toutes les eaux usées soient collectées et traitées par une station d'épuration.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	<ul> <li>Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).</li> <li>Ventiler la zone affectée.</li> <li>Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).</li> <li>Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. tissu, molleton).</li> <li>Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.</li> <li>Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.</li> <li>Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés en vue de l'élimination.</li> <li>Traiter les matériaux récupérés comme indiqué dans la section relative à l'élimination des déchets.</li> </ul>
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

#### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13

- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8

- Manipulation sûre : voir section 7

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Éviter de:Contact avec la peau
	- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

Français 6/15



## FDS Etoile polaire 100%

- Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard, les pulvérisations et les fumées.
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Les vapeurs/aérosols doivent être évacués directement au point d'origine.

## industrielle générale

Notice explicative sur l'hygiène - Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

#### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Maintenir le recipient vertical afin d'eviter les fuites

#### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

#### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques <u>appropriés</u>

- Assurer une ventilation adéquate.
- Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protections individuelles

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- NBR (caoutchouc nitrile).

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)



7/15 Français



## FDS Etoile polaire 100%

- Gants de protection



- La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.
- Lors de la manipulation de substances chimiques, il convient de porter des gants de protection portant le label CE avec les quatre chiffres de contrôle.
- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Porter les gants de protection homologués





- Pour des usages particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces
- Protection du corps appropriée:blouse de laboratoire



- Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il faut porter une protection respiratoire.
- Respecter les délais d'usure spécifiés par le fabricant.
- La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) susceptible d'apparaître lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.
- N'utiliser que des appareils de protection respiratoire portant le symbole CE et un numéro de test à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la - Aucune donnée disponible. protection de l'environnement

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Solide	<u>Aspect</u>	Solide
Couleur	ivoire	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
рН		Aucune donnée disponible	

8/15 Français



## FDS Etoile polaire 100%

Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	< 100 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

#### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

#### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Français 9/15



## FDS Etoile polaire 100%

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

#### 10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

#### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

#### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Non classé	
Toxicité : Mélange		
TOXICILE : INICIATIGE	DI 50 Orale (ret)	A
	DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
	DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
	DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
	- Aucune donnée disponible.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une in	ritation cutanée.
<u>Lésions oculaires</u> graves/irritation oculaire	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une se	évère irritation des yeux.
	- Provoque une grave irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.	
	- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	s Non classé	
	- Aucune donnée disponible.	
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé	
	- Aucune donnée disponible.	
Toxicité pour la reproduction	- Non classé	
	- Aucune donnée disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé	
	- Aucune donnée disponible.	

Français 10/15



## **FDS Etoile polaire 100%**

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>

- Non classé
- Aucune donnée disponible.

<u>Danger par aspiration</u> - Non classé

- Aucune information disponible.

#### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des perturbations endocriniennes

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité: Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

<sup>-</sup> Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

#### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

#### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

#### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

#### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient aucune substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du règlement (CE) n° 1272/2008, soumise à une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, classée PBT/vPvB ou incluse dans la liste des substances candidates.
- Le mélange contient >= 0,1 % de substances répondant aux critères vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.

Français 11/15



## FDS Etoile polaire 100%

#### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.
- Ce produit n'a pas de propriétés perturbateurs endocriniens.

#### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

<u>Précautions particulières à prendre</u>

- Aucune information disponible.

- Élimination des déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.

- Les emballages non contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

- Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

elle-m

<u>Disposition Communautaire</u> ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3082 Numéro ONU (IATA) : UN3082

#### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations :

unies (ADR)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A.

Nom d'expédition des Nations :

unies (IATA)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A.

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger

pour le transport

ADR Code de classification:

<u>Pictogrammes</u>





Classe(s) de danger pour le

transport (IATA)

Français 12/15



## FDS Etoile polaire 100%

#### **Pictogrammes**





14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>: Oui.

Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**ADR** 

ADR Code de classification:

ADR Dispositions particulières :

ADR Quantité limitée (LQ)

Quantités exceptées ADR

:

Instructions d'emballage ADR

Dispositions spéciales d'emballage ADR

Dispositions pour l'emballage en commun ADR :

Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :

<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs</u> :

pour vrac

Code-citerne ADR :

<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>

Véhicule pour le transport en citerne

:

ADR catégorie de transport :

ADR code de restriction en tunnel :

Dispositions spéciales chargement, déchargement et

manutention ADR

<u>Dispositions spéciales - Colis</u> : V12

<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>

Dispositions spéciales - Exploitation :

ADR Danger n° (code Kemler) :

<u>IATA</u>

PCA - Quantités exceptées :

PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage :

PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par

<u>emballage</u>

PCA - Instructions d'emballage :

PCA - Quantité nette maximale par emballage :

CAO - Instructions d'emballage

CAO - Quantité nette maximale par emballage :

Dispositions particulières :

Code ERG :

Français 13/15



## FDS Etoile polaire 100%

#### 14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH

<u>candidates</u>

Aucun

Substances Annex XIV

Aucun Aucun

Substances Annex XVII

Teneur en COV

Aucune donnée disponible

<u>Dispositions communautaires</u> <u>en matière de sécurité, de</u>

<u>aires</u> Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n °

en matiere de securite, de santé et d'environnement, lois nationales

1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses

modifications: règlement CLP n°

1272/2008.

#### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Versions de la FDS

٧	ersion/	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1		20/08/2025		

#### Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- CMEO: Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- DMEO : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA: Association du transport aérien international.
- IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC: Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS: Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: moyenne pondérée dans le temps

Français 14/15



## FDS Etoile polaire 100%

- VLEP: Limite d'exposition professionnelle.

- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

#### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont à jour à la date à laquelle la FDS a été préparée ou révisée. La mise en œuvre des mesures fournies sur la FDS relève de la responsabilité des entreprises utilisatrices en aval. Les utilisateurs en aval peuvent modifier les mesures de la FDS en fonction des conditions de leur propre entreprise.

\*\*\* \*\*\* \*\*\*

Français 15/15